

Publication du rapport financier semestriel au 30 juin 2024

Cannes, le 30 septembre 2024 22h00, Tonner Drones (la « Société ») publie aujourd'hui son rapport financier semestriel pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024 (la « Période »). Tonner Drones fait table rase du passé et réoriente ses ressources vers des secteurs plus rentables.

Quelques faits marquants de la période, 30 juin 2024 par rapport au 31 décembre 2023:

- la Société a généré un chiffre d'affaires de 93 K€, contre 1.081 K€.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.161 K€, contre 8.481 K€.
- Le résultat financier fait ressortir une perte de 1.995 K€, contre 29 604 K€.
- Le résultat exceptionnel fait ressortir un résultat négatif de 1.252 K€, contre 32.999 K€.
- Le résultat total est une perte de 4.347 K€, contre 10.749 K€.
- Les fonds propres sont négatifs de 4.609 k€, contre 5.044 k€.
- Position de trésorerie 436.371 €.

Malgré ces résultats, la société est bien positionnée pour l'avenir. Notre devise sera désormais « de promettre moins et d'apporter plus ». Ces résultats ne sont qu'un report des opérations historiques des années précédentes et ne reflètent pas le potentiel de la société pour l'avenir, maintenant qu'elle est stabilisée.

Bien que la société ait décidé de déprécier une grande partie de ses actifs, elle continuera à s'efforcer de faire en sorte que ces actifs produisent des rendements optimaux. La véritable valeur de ces actifs ne sera réalisée que lorsqu'ils seront finalement vendus.

Malheureusement, lorsque la direction et le conseil d'administration ont changé en juin 2023, la société (alors connue sous le nom de Delta Drone) s'est retrouvée dans une situation financière très instable. En conséquence, les ressources ont dû être affectées à la restructuration financière et à la restructuration de l'entreprise plutôt qu'à la recherche et au développement de produits.

Sous le nouveau slogan (« sous-promesse »), l'entreprise a décidé de déprécier de nombreux actifs. L'entreprise a désormais des valeurs cachées sous la forme de ses participations dans des sociétés de drones privées et de ses produits en développement « Inhibitor » et « Countbot », qui ne contiennent pratiquement aucune valeur au bilan. L'entreprise a également plus de 50 millions d'euros de pertes reportées du passé. Ces pertes reportables font de la société un partenaire idéal pour les sociétés de drones rentables qui souhaiteraient s'associer et bénéficier de ce report de déficit. Par conséquent, la société reste intéressée par la conclusion de partenariats et explore toujours des opportunités de prise de contrôle inversée (RTO).

En outre, comme annoncé, la Société va se concentrer sur les investissements et l'aide aux autres sociétés cotées en bourse. Comme l'a déclaré le PDG Diede van den Ouden dans le communiqué de presse du 18 septembre 2024, il estime que cette nouvelle stratégie pourrait conduire à la rentabilité de la Société en 2025. Ce résultat doit être atteint grâce à la structure de coûts réduite, à un large et solide réseau et à la forte demande du marché.

La Société clarifiera davantage sa position d'endettement au cours de la période à venir, une position qui ne fera pas obstacle au succès de la Société, notamment parce que M. van den Ouden lui-même est le plus grand créancier. Il a réalisé des investissements importants dans la reconstruction de la Société et continuera de le faire sur la voie du succès.

La Société comprend qu'elle souvent changé de stratégie au cours de l'année écoulée et qu'elle devra de mieux en mieux expliquer sa nouvelle stratégie à ses actionnaires et investisseurs. La direction attend avec impatience l'assemblée générale du 21 octobre, où le mandat de la nouvelle stratégie doit être validé. La Société invite tous les actionnaires à participer à cette réunion. Le rapport semestriel est consultable sur le site Internet de Tonner Drones.

« Je suis convaincu que nous avons pris les bonnes mesures pour restructurer l'entreprise et la préparer à une croissance et à une rentabilité futures. Grâce à la nouvelle structure de coûts réduite, il ne faudra pas grand-chose pour atteindre l'équilibre des résultats. La nouvelle équipe de direction possède une

connaissance approfondie des marchés financiers et des investissements. Notre objectif est de récompenser la confiance des investisseurs et des actionnaires et de faire en sorte que l'entreprise soit dans le vert en 2025 pour la première fois de son histoire. » a déclaré Diede van den Ouden, CEO.

Fin du communiqué.

À propos de Tonner Drones : *Tonner Drones (anciennement Delta Drone) développe des technologies pour le secteur de la logistique et propose un produit prometteur pour la stabilisation des drones après recul. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs. La stratégie de Tonner Drones consiste à tirer parti de ses participations dans ces entreprises par le biais d'une gestion active des actifs, d'un fonds de capital-investissement et en s'associant à d'autres fonds de capital-investissement pour devenir un important consolidateur du secteur. Des revenus supplémentaires peuvent être générés par les redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones auprès de fabricants reconnus. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine ; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France.*

En cas de doute, le texte anglais du communiqué fera foi.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur www.tonnerdrones.com: / contact@tonnerdrones.com

Drones Tonner

Diede van den Ouden

Communication financière

investors@tonnerdrones.com

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.